

## ADDENDA PAGEAU MOREL N° 02

--	--

Mécanique

Électricité

### 1 GÉNÉRAL

- 1.1 Le présent addenda fait partie intégrante des documents du contrat et doit être lu conjointement avec les documents. Il a préséance en cas de contradiction.

### 2 PORTÉE

- 2.1 Relocalisation des équipements électromécaniques selon la nouvelle trame de plafond.

- 2.2 Spécification des nouveaux moniteurs de hottes chimiques.

- 2.3 Clarification des certifications requises pour les hottes chimiques.

- 2.4 **Question :** *Nous avons un peu de difficulté à comprendre quoi fournir pour les travaux du système de gaz et vide pour laboratoire. Selon le devis mécanique 22 60 00 page 2 article 2.1.1 la tuyauterie est fourni par le propriétaire. Cela dit, l'installation est-elle fait par le propriétaire aussi ? si non, nous avons besoin de savoir la distance entre le bascule manuelle et l'équipement " glove box".*

**Réponse :** Exact, voir note en plan. Le conduit est bien fourni et raccordé par le Propriétaire.

- 2.5 **Question :** *Sur le plan mécanique à la page M007-131-MP-M-0701, nous voudrions confirmer que la tuyauterie d'évent est en " Laboratoire " ou en cop DWV ?*

**Réponse :** Voir article 3.2, section 22 10 00 du devis mécanique. Pour les réseaux d'évacuation de laboratoire, la tuyauterie d'évent doit également résister aux acides.

- 2.6 **Question :** *De plus le conduit sanitaire raccordant le DU-1 est-il en "laboratoire également ? celui-ci est identifier comme de la tuyauterie de laboratoire "L" au 6iem étage et est identifié comme sanitaire "S" au 7iem étage. S'il vous plait, clarifier.*

**Réponse :** Doit être de type laboratoire. Le plan du niveau 7 sera ajusté en conséquence.

## ADDENDA PAGEAU MOREL N° 02

2.7 **Question** : *De plus, devons-nous pas ventilé la douche d'urgence ainsi que les avaloirs de sol des DAR ?*

**Réponse** : Non-requis pour drainage indirect des dispositifs anti-refoulement. Pour le drain de la douche, sera ajusté en plan avec le présent Addenda.

2.8 **Question** : *Quel est la marque et modèle du panneau/système incendie pour le projet ?*

**Réponse** : Notifier AM-2020

2.9 **Question** : *Le devis électromécanique ne comprend aucune section Alarme incendie pour la division électrique. Une nouvelle cloche d'alarme incendie apparait aux plans électriques page E009-131-ES-M0601. Quelle est la portée des travaux en alarme incendie pour la division électrique et quelle compagnie est responsable du système d'alarme incendie du bâtiment ?*

**Réponse** : En effet, une nouvelle cloche doit être ajoutée dans le local 609. Raccorder la cloche sur la boucle existante et utiliser le même modèle de cloche que l'existant (Bell 6" 120V de Notifier). La compagnie d'alarme incendie est Notifier. L'entreprise qui a réalisé les derniers tests annuels est Système incendie Leclerc.

### 3 DESCRIPTION ÉLECTROMÉCANIQUE

3.1 Devis

3.1.1 Section 23 38 16, l'article 2.1.5.3 a été ajouté comme suit :

.3 *Moniteur*

- *Moniteur de vitesse d'air fourni avec la hotte. Le moniteur doit être muni d'un écran de lecture des données monté en surface au-devant de la hotte, d'un dispositif d'alarmes sonores et lumineuses, et d'une intégration BACnet MS/TP permettant la communication des alarmes. Tel que le modèle Rooster Monitor 200 de la marque Degree Controls ou équivalent approuvé.*

3.1.2 Section 23 38 16, les articles 3.1.3.1 et 3.1.3.2 ont été modifiés comme suit :

- .1 *Les hottes chimiques devront être certifiées selon les critères de performances du Propriétaire et tel que la procédure de certification ASHRAE 110. La certification des hottes sera faite selon les procédures « tel qu'installées – (AI – As Installed) » ou « tel qu'utilisées – (AU – As Used) ». Les procédures AI ou AU doivent être faites lorsque le laboratoire est 100 % fonctionnel et balancé.*

## ADDENDA PAGEAU MOREL N° 02

.2 *Le fournisseur des hottes chimiques est responsable de faire certifier les hottes chimiques incluses au projet. Aucun travail de certification ne peut être fait avant que le laboratoire soit balancé et 100 % en opération. Il est de la responsabilité du fournisseur des hottes chimiques que les hottes passent la procédure de certification tel que les critères du Propriétaire et les procédures d'ASHRAE 110. Toute hotte chimique qui ne passe pas la certification doit être ajustée et recertifiée, sans aucuns frais additionnels au Propriétaire. Un rapport détaillé doit être fourni au Propriétaire qui détaille à quelle vitesse de façade chaque hotte chimique a obtenu sa certification.*

### 3.2 Dessins MÉCANIQUE

3.2.1 Les dessins sont révisés selon la liste des dessins émise avec le présent addenda.

### 3.3 Dessins ÉLECTRICITÉ

3.3.1 Les dessins sont révisés selon la liste des dessins émise avec le présent addenda.

## LISTE DES DESSINS

ÉMISSION	
DATE	2023-06-19
RAISON	Pou addenda No. 02

PAGE	NUMÉRO	TITRE DU DESSIN	RÉVISION	DESCRIPTION
M000	MX-M-0001	Page frontiscpice	0	
M001	MX-M-LG01	Légende Mécanique	0	
M002	MX-M-LG02	Tableaux Mécanique	1	
M003	MG-M-0601	Protection incendie - 6e étage - Démolition/Modifié	1	Émis
M004	MG-M-0701	Protection incendie - 7e étage - Démolition/Modifié	0	
M005	MP-E-0501	Plomberie - 5e étage - Existant	0	
M006	MP-M-0601	Plomberie - 6e étage - Démolition/Modifié	0	
M007	MP-M-0701	Plomberie - 7e étage - Démolition/Modifié	1	Émis
M008	MT-D-0601	Tuyauterie - 6e étage - Démolition	0	
M009	MT-M-0601	Tuyauterie - 6e étage - Modifié	0	
M010	MT-M-0701	Tuyauterie - 7e étage - Démolition/Modifié	0	
M011	MT-M-0702	Tuyauterie - Gaz - 7e étage - Démolition/Modifié	0	
M012	MV-M-0601	Ventilation - 6e étage - Démolition/Modifié	1	Émis
M013	MV-M-0701	Ventilation - 7e étage - Démolition/Modifié	1	
M014	MV-M-0801	Ventilation - Salle Mécanique - 8e étage - Démolition/Modifié	0	
M015	MR-M-0601	Régulation - 6e étage - Démolition/Modifié	0	
M016	MR-M-0701	Régulation - 7e étage - Démolition/Modifié	0	
M016	MR-M-0701	Régulation - 7e étage - Démolition/modifié	0	
M017	MM-M-DG01	Multi-disciplinaire - Diagrammes	1	
M018	MM-M-DT01	Multi-disciplinaire - Détails	0	
M019	MM-M-DT02	Multi-disciplinaire - Coupes	0	
M020	MM-M-DT03	Multi-disciplinaire - Coupes	0	

## LISTE DES DESSINS

ÉMISSION	
DATE	2023-06-19
RAISON	Pour addenda No. 02

PAGE	NUMÉRO	TITRE DU DESSIN	RÉVISION	DESCRIPTION
E001	131-EX-M-0001	Page frontispice	0	
E002	131-EX-M-LG01	Légende, liste des appareils d'éclairage et chemin de câble	0	
E003	131-EX-M-LG02	Légende (Suite)	0	
E004	131-EX-D-DE01	Distribution électrique partielle - Sous-sol 2 - Démolition	0	
E005	131-EX-D-DE02	Distribution électrique partielle - 6e et 7e étage - Démolition	0	
E006	131-EX-M-DE02	Distribution électrique partielle - 6e et 7e étage - Modifié	0	
E007	131-EE-M-0601	Éclairage - 6e étage - Démolition - Modifié	1	Émis
E008	131-EE-M-0701	Éclairage - 7e étage - Démolition - Modifié	0	
E009	131-ES-M-0601	Services - 6e étage - Démolition - Modifié	2	Émis
E010	131-ES-M-0701	Services - 7e étage - Démolition - Modifié	1	
E011	131-ES-M-MN01	Services équipements laboratoire - 6e et 7e étage - Pour information	0	
E012	131-EC-M-0601	Cheminement des artères - 6e étage - Démolition - Modifié	0	
E013	131-EC-M-0701	Cheminement des artères - 7e étage - Démolition - Modifié	0	
E014	131-EX-M-DT01	Détails	0	
E015	131-EX-M-DT02	Détails (Suite)	0	
E016	131-EX-M-DT03	Détails (Suite)	0	
E017	131-EX-M-PD01	Panneaux distribution - Niveau 6 - Existant - Démolition - Modifié	1	
E018	131-EX-M-PD02	Panneaux distribution - Niveau 7 - Existant - Démolition - Modifié	1	